

Durée :

- 2.00 jour-s (14.00 h)

Capacité d'accueil :

- 1 à 12 maxi

Tarif :

- à partir de 1980.00 € net

Périodicité :

- 4 ans

Délais d'accès :

- 8 semaines

Lieu :

- En intra-entreprise

Pré-requis :

- Savoir communiquer en français (lire, écrire)

Profil des participants :

- Membres du Comité Social et Économique (CSE).
- Chefs d'établissement, services RH.

Suivi de l'action et évaluation des résultats :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation, cas pratiques, Quiz.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation

Référent pédagogique :

Freddy VALLERANT est l'ingénieur pédagogique de FV Formation. Il est expert du CSE et de la SSCT. Il est agréé par la DRIEETS IDF pour dispenser la formation économique du CSE et la formation en SSCT du CSE.

Accessibilité :

Contactez-moi et j'étudierai la mise en œuvre des adaptations pédagogiques ou matérielles requises pour compenser votre situation de handicap. Plus d'infos sur : <https://fvformation.fr/>

Formation économique des élus du CSE (2 jours)

Comprendre les données économiques de l'entreprise (entreprises > à 50 salariés)

Formation présentielle

La mission des élus du CSE est compliquée, surtout concernant les prérogatives économiques. Pourtant, il est fondamental que les élus du CSE apprennent à déchiffrer les données économiques et financières de l'entreprise.

Cette formation économique de 2 jours est une partie de la formation économique de 5 jours prévue par l'article L2315-63 du Code du travail. Cette formation agréée est destinée aux élus titulaires du CSE. Toutefois, avec l'accord de l'employeur, les élus suppléants pourraient y participer. Pour rappel, le financement de la formation économique du CSE est assuré par le budget de fonctionnement du Comité Social et Économique.

L'objectif de la formation est de faciliter la compréhension des prérogatives économiques du CSE. Durant la formation, les élus du CSE aborderont l'économie et la finance de l'entreprise, dans un esprit ludique et participatif. Elle apporte aussi aux élus les explications nécessaires sur des sujets complexes tels que l'épargne salariale, le licenciement économique, la restructuration, la fusion d'entreprises, etc.

Ainsi, cette formation permettra aux élus du Comité Social et Économique de mieux défendre les intérêts des salariés.

Objectifs pédagogiques :

- Remplir son rôle économique au sein du CSE
- Apprendre à lire les documents financiers de l'entreprise
- Exercer pleinement les attributions économiques du CSE

Ressources techniques et pédagogiques :

- Formateur expert en droit social, spécialiste du CSE.
- Organisme de formation certifié QUALIOP1 pour ses actions de formations.
- Les participants ont accès à une plateforme en ligne où ils peuvent accéder à des ressources complémentaires, des articles, des vidéos explicatives, etc
- Supports de formation dynamiques et visuels
- Exposés théoriques équilibrés
- Études de cas interactives, Quiz, jeux, questionnaire, simulations et mises en situation
- Brainstorming et discussions dirigées

Contenu de la formation

- Jour 1 - Lire et comprendre les documents économiques et financiers
 - La comptabilité, pourquoi ?
 - Lire et déchiffrer un bilan : Actif, Passif, la trésorerie. Jeu « Le Voyage Comptable »
 - Le compte de résultat : résultat d'exploitation, résultat financier, résultat exceptionnel. Jeu : « Le Voyage Comptable » suite
 - Quelques opérations clefs sur lesquelles rester attentifs
 - Les indicateurs de performance
 - Quelques opérations clefs sur lesquelles rester attentifs
 - Le Budget, les tableaux de bord
 - Les autres ratios d'analyse financière
- Jour 2 - Le CSE et la vie de l'entreprise
 - Les différentes formes juridiques d'entreprises : La structuration juridique d'une entreprise ; Structures juridiques : comparaison rapide
 - Le CSE dans les organes de direction
 - Les restructurations d'entreprise : La fusion, acquisition ou scission d'une entreprise
 - Les procédures de règlement des entreprises en difficulté
 - Licenciement économique de moins de 10 salariés en 30 jours
 - Licenciement économique de 10 salariés ou plus en 30 jours
 - La procédure de sauvegarde, de redressement et de liquidation judiciaire
 - Information/consultation du CSE dans le cadre des procédures de sauvegarde, de redressement et de liquidation judiciaire
 - L'épargne salariale : La participation ; l'intéressement ; Le plan d'épargne entreprise (PEE), le plan d'épargne retraite (PER), le compte épargne-temps (CET)
- Bilan de la formation
 - Atelier « 1, 2, 4, TOUS » pour faire le bilan des points les plus importants de la formation.
 - Tour de table, évaluation de la formation, atteinte des objectifs, axes d'amélioration, suggestions.